



Les savoirs en éducation physique et sportive

Karim Boutchich

► To cite this version:

| Karim Boutchich. Les savoirs en éducation physique et sportive. 2024. hal-04375123

HAL Id: hal-04375123

<https://hal.science/hal-04375123>

Preprint submitted on 5 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Boutchich Karim

Docteur en sciences de l'éducation

Chercheur associé au Cerlis

Université Paris Sorbonne

Les savoirs en éducation physique et sportive

Cet article interroge la notion de savoir en éducation physique et sportive (EPS) en partant du principe que cette discipline scolaire « *a toujours eu à prouver sa valeur éducative et intellectuelle. Il lui fallait montrer sa capacité à développer l'intelligence verbale et conceptuelle. Ces présupposés (idéologiques ou politiques) ont fait longtemps de cet enseignement une sorte de parent pauvre* »¹. Derrière ce constat se profilent certaines questions à propos du savoir enseigné en EPS, de sa spécificité, de sa forme, de ses enjeux et du rôle qu'il joue dans l'identité de cette discipline d'enseignement au sein de l'espace scolaire.

Forme et spécificité du savoir en EPS

Traditionnellement, le savoir en EPS prend naissance sous la forme de connaissances sur le corps dans le champ de l'anatomie et de la physiologie, vision répandue sous l'influence de la tradition orthopédique et mécaniciste du XVIII^{ème} siècle² (Vigarello). Il ne s'agit pas d'un savoir à transmettre aux élèves mais d'une manière de se représenter le corps humain dans son aspect structural et fonctionnel. Les textes officiels de 1923 et 1945 inscrivent la gymnastique dans cette conception mécaniste, ne laissant que très peu de place à l'élève dans son rapport au savoir. Il s'agissait moins d'émanciper, de cultiver et de développer les facultés intellectuelles que de corriger les attitudes défectueuses et de rééduquer les corps³.

Cette conception perdure jusque dans les années 1960, période à partir de laquelle l'EPS va repenser ses contenus d'enseignement tenant compte des besoins éducatifs

¹ Arnaud, P. (1983). *Les savoirs du corps*. Presses Universitaires de Lyon.

² Vigarello, G. (1974). D'un corps redressé à un corps qui se redresse. Machines à redresser le corps au XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle. *Annales de l'ENSEPS* n°5.

³ Thibault, J. (1977). *Les aventures du corps dans la pédagogie française*. Paris. Vrin

de l'enfant et des attendus institutionnels, annonçant ainsi le passage d'une éducation corporelle normative à une éducation psychomotrice⁴ mobilisant chez l'élève des capacités d'adaptation. Corrélant la dimension psychologique et motrice, l'approche psychomotrice de l'EPS invite les enseignants à proposer des situations favorisant à la fois l'exercice physique et l'exercice de la pensée. Le savoir requis pour réaliser les exercices n'est autre que la capacité à organiser sa motricité avec efficacité. Cette éducation par le mouvement est davantage centrée sur l'acquisition de « savoir-faire moteurs » que sur des « savoir-faire sportifs, conception qui sera infléchie dans les textes officiels de 1967 qui font du sport le contenu d'éducation physique par excellence. Dès lors, le savoir versus technique sportive s'impose au détriment du savoir corporel dans les programmes, conceptions et pratiques enseignantes.

Le savoir-faire comme objet d'enseignement sportif

En tant que savoir-faire productif⁵, la technique est conçue comme un potentiel qui s'acquiert par apprentissage, par enseignement qui permet de mobiliser les moyens les plus adéquats pour atteindre un but et réaliser une tâche en situation⁶. Au regard de cette définition, on peut comprendre qu'il existe un lien ténu entre technique et savoir, la première étant conditionnée au second et inversement, compte tenu du fait que pour savoir-faire, il faut être capable de savoir ce qu'il faut faire. L'acquisition du savoir-faire technique relève d'un processus d'apprentissage complexe dans lequel l'élève est amené à tenir compte d'un « *système mécanique articulé complexe qu'il convient de décrire et d'expliquer par rapport à l'environnement en tenant compte des interactions de phénomènes mécaniques, biologiques et psychologiques* »⁷.

Les techniques en EPS s'acquièrent par l'implication du corps dans un double contexte culturel, celui du champ sportif et celui du système scolaire. Malgré de nombreux débats, séparant les partisans d'une éducation physique à dominante sportive et ceux d'une éducation physique à dominante scolaire, l'idée que l'EPS est une discipline d'enseignement sportif fait consensus. La relation école/EPS est telle que l'éducation physique est assujettie à justifier son importance et sa nécessité en intellectualisant ses contenus d'enseignement⁸ mais qu'à l'inverse, par le biais de sa spécificité sportive, elle est parvenue à se constituer une identité originale réconciliant corps et esprit, technique et intellect, pratique et théorie.

Indépendamment des finalités que lui assigne l'école, l'éducation physique a pour objet l'enseignement sportif qui passe nécessairement par l'acquisition de savoir-faire techniques. C'est ainsi que le savoir en EPS se distingue de celui des autres disciplines d'enseignement. Alors qu'il est théorique dans la plupart des

⁴ Le Boulch, J. (1968). L'éducation psychomotrice fait-elle partie de l'éducation physique ? *Cahiers scientifiques d'éducation physique*.

⁵ Pociello, C. (1994). Cultures, techniques et corps sportifs. Techniques sportives et EP. *Dossier EPS* n°19.

⁶ Vigarello, G. (1988). Une histoire culturelle du sport : techniques d'hier et d'aujourd'hui. *Revue EPS*, Paris.

⁷ Vivès, J. (1994). Vers une réhabilitation de la technique et de l'exercice. *Revue EPS* n°247.

⁸ Arnaud, P. (1981). La didactique de l'éducation physique. In *La pédagogie de 1700 à nos jours*, sous la direction de Guy Avanzini. Toulouse. Privat.

enseignements, il s'incarne, en EPS, dans l'activité corporelle et sportive. C'est donc dans l'action que le savoir est mobilisé ; c'est dans la pratique sportive qu'il est éprouvé. Le vécu est ici au cœur de l'apprentissage. Il ne s'agit pas, pour l'élève, d'accueillir le savoir que lui transmettrait l'enseignant mais d'éprouver sa capacité à mobiliser ses ressources, et cela s'apprend dans un champ d'activité spécifique. L'idée selon laquelle l'EPS aurait une double vocation, celle d'apprendre à l'élève à développer ses ressources et celle de s'initier à la culture sportive fait son chemin, depuis les années 1970, dans l'ensemble des textes officiels régissant la discipline.

L'institution scolaire optera dès lors pour un éclectisme idéologique visant à placer l'EPS sous les signes d'une logique développementale et d'une logique culturelle, deux logiques à l'œuvre au sein d'une activité physique et sportive dont les spécificités vont de la réalisation d'une performance au développement et à l'entretien de soi, en passant par des activités de pleine nature, artistiques et d'opposition. Cette classification a le mérite « *d'exploiter la diversité des domaines de la culture corporelle et celui d'exploiter la spécificité et la richesse culturelles de chaque forme de pratique sportive pour éduquer physiquement un enfant* »⁹. Le savoir en EPS est ainsi appréhendé dans une multitude de formes en référence à la technique sportive, à la technique corporelle, aux ressources énergétiques, aux habiletés motrices, autant d'éléments constitutifs de la culture sportive et de l'éducation physique.

Le savoir corporel et ses enjeux d'éducation

Tandis que l'histoire de l'éducation a dressé une frontière entre le corps et l'esprit, la tête et les mains, l'intellect et le manuel, l'étude de l'EPS montre à quel point la conciliation entre ces facteurs humains artificiellement divisés est possible. Dans cette discipline d'enseignement, le « faire » n'a jamais été pensé indépendamment du savoir tant l'action physique fusionne l'activité corporelle et l'apprentissage technique. Le corps a ses savoirs que la raison mobilise dans l'action pour une motricité efficiente. Le savoir corporel est, de facto, la principale richesse de l'EPS mais, à l'école, il n'est pas une fin en soi. Ce qui est attendu par le législateur, c'est qu'il soit mis au service d'objectifs scolaires et, in fine, que l'éducation physique serve l'éducation intellectuelle.

Cette assignation de l'éducation physique aux objectifs scolaires s'est accompagnée d'une recherche scientifique prolifique, notamment dans le champ des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), en vue d'identifier et de déterminer ce qui pourrait constituer l'objet d'enseignement et la finalité de cette discipline d'enseignement. Les conclusions de ces travaux éparses, certains ont été réalisés en sciences humaines et sociales, d'autres en neurosciences, physiologie ou biomécanique, mettent en évidence le caractère polymorphe de l'éducation physique et des savoirs qu'elle mobilise. Face à ces balbutiements épistémologiques, l'historien Pierre Arnaud plaide au contraire pour le plein essor d'une recherche scientifique et

⁹ Gal-Petitfaux, N. (2009). Le sport et la culture technique : une plus-value pour l'éducation corporelle à l'école. *Revue scientifique de l'USEP*, n°1, « École et sport ».

pédagogique en éducation physique et sportive autour de l'étude des savoirs du corps, proposition qui invite à reconsidérer la place de cet enseignement à l'école.

Que ce soit du point de vue de la recherche ou de celui de l'enseignement, l'idée que l'acquisition du savoir en EPS n'est pas un objectif en soi mais un moyen de contribuer à la réussite scolaire fait consensus. Les textes officiels et les programmes d'EPS s'inscrivent dans cette perspective intellectualiste de l'école, visant à faire de l'éducation physique un mode de développement intellectuel, comme en témoignent les innovations pédagogiques du XX^{ème} siècle principalement orientées vers « *les pédagogies corporelles de l'intelligence (...), les pédagogies intellectualistes de la motricité (...), les approches cognitivistes des apprentissages moteurs* » (Arnaud, 1983), évolution mettant en lumière le primat de l'intellect sur le corps. Ces avancées ont pour autant permis à l'éducation physique de se constituer, non plus seulement en discipline d'enseignement mais également en objet de recherche scientifique producteur de savoirs spécifiques au champ des sciences de l'action motrice. L'intellectualisation des activités corporelles et la science de l'action motrice légitimeront l'EPS en lui reconnaissant une utilité et une spécificité au regard des autres disciplines enseignées à l'école.

En ce sens, la sociomotricité, concept élaboré par Pierre Parlebas¹⁰, contribuera à l'enrichissement de l'EPS qui, en même temps qu'elle se constituera en objet d'enseignement à partir des apports de cette science, parviendra à démontrer sa contribution à l'éducation globale de la personne. Cette approche réexamine le rapport entre l'EPS et la science en même temps qu'elle met en lumière l'intérêt éducatif de l'activité physique et les savoirs qu'elle mobilise. Concrètement, c'est la science de l'action motrice qui permet de formaliser les savoirs à enseigner en EPS. Les étapes de cette formalisation sont explicitées lors du traitement didactique de l'activité physique et sportive enseignée. Il s'agit pour l'institutionnel de définir un programme à partir des savoirs à faire acquérir aux élèves et à l'enseignant de programmer des sports en fonction de leur intérêt éducatif spécifique, de leur logique interne défini comme un « système de traits pertinents d'une situation motrice donnée »¹¹ comprenant les savoirs à acquérir et les obstacles à surmonter pour réussir une action.

L'intérêt de ce paradigme est qu'il invite à considérer l'éducation physique comme une discipline d'enseignement de savoirs corporels qui s'acquièrent dans un contexte social et culturel circonscrit par l'activité physique et sportive pratiquée en cours d'apprentissage. Fortement sollicitées, les conduites motrices de l'élève sont amenées à s'adapter, à évoluer et à se développer au gré des interactions motrices qu'impliquent les expériences corporelles et jeux collectifs en classe. Cette conception de l'éducation physique promeut l'intériorisation et l'incorporation du savoir en acte impliquant l'élève dans un processus actif d'apprentissage de la communication, de la compréhension du milieu et de l'identification des comportements d'autrui, autant de savoirs destinés à être réinvestis dans le cadre de l'enseignement scolaire.

¹⁰ Parlebas, P. (1967). La sociomotricité : mode d'approche nouveau de l'éducation physique ? *Éducation physique et sport*, n°86.

¹¹ Parlebas, P. (1999). *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Editions de l'institut national du sport et de l'éducation physique.

La relation dans l'apprentissage du savoir-être

En éducation physique, la relation est permanente. Riche en interactions, elle est un terrain de jeux collectifs par excellence, créatrice de liens sociaux entre pairs. Impliquant le sujet dans un rapport d'altérité, le savoir se crée dans la relation à l'autre. Comme en témoigne la théorie socioculturelle élaborée par Lev Vygotski qui met en évidence l'influence de la société, la culture et les relations sur l'individu, son comportement et son développement¹², l'interaction est à l'origine de l'apprentissage. Apprendre avec l'autre, apprendre de l'autre sont des conditions d'acquisition du savoir qui, en retour, conditionnent la relation à l'autre, aux autres et enclenchent un processus d'acculturation. La culture joue un rôle important dans l'apprentissage parce qu'elle donne du sens au savoir, tout en amenant l'individu à faire évoluer son regard, au gré des formes de pratiques que lui offre l'environnement culturel dans lequel il apprend, chacune des cultures invitant à produire une relation constructive productrice de sens, de savoirs, d'intelligibilité et de sociabilités.

Une analyse des programmes d'EPS montre que la relation et le savoir-être sont des attendus de l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques, quelles que soient leurs spécificités, de l'athlétisme à la musculation en passant par la danse, les sports de combat ou de raquettes. Pour autant, certaines disciplines sportives sont plus appropriées que d'autres pour faire acquérir des savoirs sociorelationnels. Ainsi, dans le champ d'apprentissage des activités interindividuelles, les programmes préconisent d'amener l'élève à *« conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner. Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de l'équipe (...) ». Les modalités de pratique possibles doivent permettre à l'élève de s'engager dans des pratiques d'opposition conciliante voire de coopération momentanée dans des conditions réglementaires adaptées et facilitantes. L'intention principale et finale est de dominer son adversaire de niveau équivalent en marquant plus de points que lui (...). L'élève devra apprendre à identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point, à utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer, à terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire, à intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu, à se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation, à réaliser des choix tactiques et stratégiques pour faire basculer le rapport de force en sa faveur et marquer le point, à mobiliser des techniques d'attaque efficaces pour se créer et exploiter des occasions de marquer, à résister et neutraliser individuellement ou collectivement l'attaque adverse pour rééquilibrer le rapport de force, à analyser les forces et les faiblesses en présence par l'exploitation de données objectives pour faire des choix tactiques et stratégiques adaptés à une prochaine confrontation, à respecter et faire respecter les règles partagées pour que le jeu puisse se dérouler sereinement, à assumer plusieurs rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu(...) »*¹³.

¹² Vygotski, L. (1930). *Histoire du développement des fonctions psychiques supérieures*.

¹³ Programme d'EPS. Arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019.

À partir de ces considérations institutionnelles plaçant le savoir-être au cœur de l'apprentissage des sports interindividuels, les équipes pédagogiques sont invitées à concevoir et mettre en œuvre une programmation d'activités physiques et sportives mobilisant des ressources sociorelationnelles. L'approche didactique est ici à dominante culturelle tout en servant une fin développementale, le sport étant programmé en fonction des savoirs relationnels qu'il mobilise et mis à disposition d'un objectif de développement des capacités à interagir avec autrui. De ce traitement didactique résulte l'élaboration de savoirs moteurs à faire acquérir aux élèves.

Cette étude a donc montré la richesse du savoir en EPS qui prend plusieurs formes, du savoir corporel au savoir moteur en passant par le savoir technique, constituant ainsi l'identité même de cette discipline d'enseignement.

Karim Boutchich

**Docteur en sciences de l'éducation
Chercheur associé au Cerlis
Université Paris Sorbonne**

Bibliographie

Arnaud, P. (1981). La didactique de l'éducation physique. In *La pédagogie de 1700 à nos jours*, sous la direction de Guy Avanzini. Toulouse. Privat.

Arnaud, P. (1983). *Les savoirs du corps*. Presses Universitaires de Lyon.

Boutchich, K. (2023). L'enseignement du tennis à l'école et ses enjeux éducatifs. *Tennis, cultures et sociétés*.

<https://tennisculturessocietes.wordpress.com/2023/05/18/lenseignement-du-tennis-a-lecole-et-ses-enjeux-educatifs/>

Gal-Petitfaux, N. (2009). Le sport et la culture technique : une plus-value pour l'éducation corporelle à l'école. *Revue scientifique de l'USEP*, n°1, « École et sport ».

Le Boulch, J. (1968). L'éducation psychomotrice fait-elle partie de l'éducation physique ? *Cahiers scientifiques d'éducation physique*.

Parlebas, P. (1999). *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Editions de l'institut national du sport et de l'éducation physique.

Parlebas, P. (1967). La sociomotricité : mode d'approche nouveau de l'éducation physique ? *Éducation physique et sport*, n°86.

Pociello, C. (1994). Cultures, techniques et corps sportifs. Techniques sportives et EP. *Dossier EPS* n°19.

Thibault, J. (1977). *Les aventures du corps dans la pédagogie française*. Paris. Vrin

Vigarello, G. (1974). D'un corps redressé à un corps qui se redresse. Machines à redresser le corps au XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle. *Annales de l'ENSEPS* n°5.

Vigarello, G. (1988). Une histoire culturelle du sport : techniques d'hier et d'aujourd'hui. *Revue EPS*, Paris.

Vivès, J. (1994). Vers une réhabilitation de la technique et de l'exercice. *Revue EPS* n°247.

Vygotski, L. (1930). *Histoire du développement des fonctions psychiques supérieures*.